

1867 de 30 000 par rapport à 1866; favorisée par la fraude à laquelle donnent lieu les déclarations à l'entrée en France, par suite des droits ad valorem, fraude contre laquelle le Gouvernement est impuissant. Cette importation aurait été plus forte encore sans les sacrifices que se sont imposés les fabricants pour vendre à bon marché. Mais savez-vous quel est le résultat de ces sacrifices? C'est que dans le seul canton d'Elbeuf, par exemple, le nombre des manufacturiers a diminué de 26 en 1867, et qu'il continue à diminuer plus encore en 1868.

Et qu'en n'accuse par l'insuffisance de notre outillage, notre outillage aujourd'hui vaut celui des Anglais. Non, la cause des faits que je signale est dans l'insuffisance des moyens de transport, dans l'énorme infériorité de notre marine marchande et de nos colonies, par rapport à la marine marchande et aux colonies de l'Angleterre. Elle est encore dans notre législation sur les successions, qui divise et détruit chaque jour les fortunes et les établissements industriels, tandis qu'en Angleterre, grâce au droit d'aînesse ou, si vous voulez, à la liberté de tester, les ressources se perpétuent dans les mêmes mains. Nous ne réclamons pas assurément le droit d'aînesse, mais vous devez nous protéger contre lui, si vous ne voulez pas que nous soyons vaincus dans la lutte.

Je termine en exprimant respectueusement le vœu que le Gouvernement renonce à résoudre par des traités de commerce ces questions graves et délicates. Qu'il lui fasse l'objet des lois de douanes (Trés-bien! très bien! sur plusieurs bancs), afin que la discussion de ces lois devant la Chambre permette à tous les intérêts de se faire entendre, de se défendre (Nouvelles marques d'approbation.) La discussion n'est que les intérêts et empêche ces accusations qui dépeupleraient le Souverain auquel on reproche de sacrifier les intérêts de l'industrie aux besoins de la politique.

M. Belmontet. C'est une erreur.

M. Quéant. Sans doute, mais c'est une erreur très répandue.

Le Gouvernement impérial, qui a pris l'initiative de mesures libérales, ne doit pas trouver mauvais que nous lui demandions de suivre cette voie et de s'appuyer sur les représentants du pays. (Approbation sur un certain nombre de bancs.)

(L'orateur, revenu à sa place, reçoit les félicitations de plusieurs de ses collègues.)

M. le Président Schneider. La parole est à M. Thiers.

M. Thiers. Depuis que ce grand et solennel débat est ouvert, vous avez entendu exposer des faits graves et profondément affligeants; vous avez entendu énoncer des idées justes, à mon sens, sur les causes de ces faits. Et à côté de ces idées justes, vous en avez entendu d'autres qui l'étaient un peu moins. Mais en somme, au milieu de tant de choses excellentes, vous avez sans doute éprouvé, comme moi, le besoin de voir le débat se préciser davantage, et par l'exposition des faits, et par l'appréhension des causes.

Embrasser l'ensemble de nos industries, bien établir leur situation, puis remonter aux causes: tel est l'objet que je me propose. J'aurai besoin de votre patience, car, pour être exact et complet, il me faudra bien du temps. Mais me contenterai-je aujourd'hui de bien préciser les faits, remettant à un autre jour, quand MM. les ministres nous auront fait l'honneur de nous répondre, la discussion des théories. D'abord les faits, les théories ensuite.

Ce n'est pas que je dédaigne les théories, comme on l'a dit quelquefois; je ne dédaigne que celles que ne reposent pas sur des faits bien observés et bien appréciés. Mais l'éprouve un sentiment plus sévère que le dédain lorsque des théories hautesaines, sans consulter le pays, se sont imposées à lui et ont compromis sa richesse.

Il faudra les discuter, ces théories qui n'ont jamais pèché par la modestie, surtout depuis que le pouvoir leur appartient. Il faudra se mettre en face d'elles, je le ferai.

J'entre en matière, et tout de suite je vais exposer le but que nous nous proposons, nous qu'on a qualifiés de protectionnistes. Il ne s'agit pas de rétablir les prohibitions, d'entourer la France d'une muraille de Chine. J'ai moi-même aboli beaucoup de prohibitions, j'ai réduit des tarifs. Je ne nie pas qu'à certaines époques les prohibitions n'aient contribué à fonder notre industrie nationale. Mais c'est à un moyen qui n'est plus de nos temps, qui n'est plus nécessaire. Ce que nous voulons, ce sont des tarifs bien calculés qui protègent le travail national et qui créent le travail étranger quand il pourra avoir pour effet d'améliorer le travail national.

Ces tarifs doivent être calculés dans le double but de garantir toujours le travail national et de le sauvegarder, surtout dans certains moments où les étrangers, ayant besoin de se débarrasser de leurs produits, les livrent à des prix ruineux pour notre industrie.

Nous voulons donc que ces tarifs soient calculés pour les temps ordinaires et pour les temps extraordinaires. Nous voulons qu'ils soient arrêtés sans dépendance aucune de l'étranger, dépendance que constituent les traités de commerce. Nous voulons de plus qu'ils soient discutés par vous. (Très-bien! très-bien sur quelques bancs.) Jugés, adoptés par le pays, si le pays se trompe, le tort en sera à lui avec la responsabilité. (Nouvelle approbation.)

Ainsi pas de prohibitions, mais des tarifs bien calculés, discutés dans notre double indépendance, et à l'égard de l'étranger, et à l'égard d'un pouvoir arbitraire.

Maintenant, bien que je ne veuille pas aujourd'hui discuter les théories, cependant il est certaines considérations générales qu'il est impossible de ne pas présenter avant d'exposer les faits, parce que, autrement, les faits ne seraient pas appréciés avec une liberté de jugement suffisante.

Grâce à la réduction excessive des tarifs, les denrées que notre marine allait chercher aux Indes, les indigos, les jattes, les riz, les cafés, les sucres, on va les prendre dans les entrepôts anglais. Nos négociants les trouvent là avec un grand crédit et en vingt-quatre heures.

Le pavillon anglais remplit tous nos ports. Là où, dans le mouvement commercial, la France a 1, le pavillon anglais a 6, 8 et 10. De tout temps, il est vrai, le commerce anglais a été au-dessus du nôtre, mais, depuis le traité, cette situation à notre désavantage s'est accentuée. Les transports ont triplé au profit de l'Angleterre; les nôtres sont restés stationnaires.

À Dunkerque, à Dieppe, à Boulogne, à Blaye, à Nantes, à Bordeaux, la situation est la même. Tel a été le résultat de la suppression des surlaxes d'entrepôt.

La suite au prochain numéro

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons déjà parlé des assurances contre les accidents dans les manufactures. Nous aurons sans doute à y revenir souvent, mais nous voulons signaler aujourd'hui à l'attention de nos industriels et de leurs ouvriers une société qui vient de se fonder à Roubaix, et qui nous paraît devoir rendre de grands services dans les centres manufacturiers, où elle trouvera des adhérents. Une lettre adressée à l'honorable M. Louis Lefebvre, président de notre conseil des prud'hommes, nous fournit quelques détails sur les conditions d'existence de cette société. Nous y lisons:

L'excessive sévérité des tribunaux qui, à tort ou à raison, prononcent des condamnations très onéreuses contre les chefs d'établissements industriels où il arrive des accidents corporels, a déterminé bon nombre d'industriels de notre centre à fonder une société d'assurance mutuelle contre les conséquences de ces condamnations.

Cette société, sous la dénomination de la *Sauvegarde des Travailliers*, s'étend à toute la France; elle est en activité depuis le 3 avril, d'après les dispositions de la loi du 24 juillet 1867, et du décret du 22 janvier 1868.

Elle a pour but, article 7 des Statuts, de garantir tous ceux qui emploient la main-d'œuvre d'autrui, contre les responsabilités civiles qui leur seraient imputables et qui pourraient leur incomber envers les ouvriers et employés victimes d'accidents corporels dans leurs établissements.

Et par extension, de venir au secours des ouvriers ou employés des deux sexes attachés à des établissements dont le chef est affilié à la société.

Ainsi, indépendamment dans tous les cas de blessures imputables ou non au patron.

On voit combien une telle institution sera utile aux patrons et aux ouvriers. Nous la recommandons à l'attention sérieuse de tous ceux qui se préoccupent des intérêts de notre industrie. M. le directeur de la *Sauvegarde des Travailliers*, quai du Havre, 10, à Rouen, s'empressera de fournir tous les renseignements qui lui seront demandés.

Le président de cette société est M. Puyet-Quartier.

Mercredi prochain 20 mai, anniversaire de la mort de notre regretté doyen M. Jules Maes, on chantera à Sainte-Elisabeth un oratorio solennel, à dix heures, pour le repos de son âme. M. le curé de la paroisse montera en chaire. On fera l'offrande et la quête pour le rétablissement du calvaire de Roubaix que désirent ardemment le vénérable défunt.

Parmi les amendements budgétaires, il en est un, présenté par M. de Janzé, qui excite à bon droit l'inquiétude de nos commerçants et de nos fabricants. L'honorable député voudrait qu'il fut interdit à l'administration des postes de transporter des échantillons ou des matières précieuses.

Il y a lieu de penser que cette proposition sera écartée. Non-seulement, le service postal des échantillons, bijoux, valeurs, etc., favorise les relations du fabricant au marchand, du producteur au consommateur, du capitaliste à l'industriel, mais si cet usage disparaissait on serait fort en peine d'y suppléer par quelque expédient acceptable.

Y a-t-il encore des sorciers? — Étrange question, va l'on dire, en plein dix-neuvième siècle. Et pourtant, elle ne paraît pas être pas extraordinaire à ceux qui assistent le soir à la séance donnée à l'hôtel de ville, par M. Cordelier. Jamais enchantement oriental n'est plus de merveille, et jamais prestidigitateur n'exécute tous les surprenants. D'un simple coup de poignet, il fait sortir telles fleurs qui lui sont désignées; il vous remet entre les mains les maximes de la Rochefoucauld et vous cite sans hésiter celle de ces maximes que vous citez sans lire mentalement; il énumère sans se tromper jamais tous les objets déposés dans une boîte par divers spectateurs, enfin, il n'est sorte de surprises que ne vous ménage cet habile homme. Nous ne pouvons les énumérer toutes, mais nous devons citer encore l'homme fusillé. M. Cordelier l'exécute avec un pistolet d'arçon ordinaire fourni par un spectateur: le premier venait charge l'arme avec cinq ou six balles et tire presque à bout portant sur le brave physicien qui recueille tranquillement les balles sur une assiette.

Beaucoup de tours de M. Cordelier sont inédits et il sait donner aux anciens un charme tout nouveau. Il n'opère pas avec ces boîtes à double fond, ces tables à mille tiroirs, etc., etc.; il n'a que faire de ces trompe-l'œil: sa baguette, voi à tout ce qu'il lui faut pour accomplir ses miracles.

M. Cordelier n'est pas seulement un très adroit prestidigitateur, c'est aussi un causeur aimable, distingué, spirituel, n'ayant rien du pédantisme de beaucoup de ses confrères parmi lesquels il en est peu qui l'égalent.

M. Cordelier donnera demain dimanche une dernière soirée à l'hôtel de ville: nous engageons vivement nos lecteurs à y assister. Le célèbre prestidigitateur, qui a obtenu hier un brillant succès à la société des Cricks-Sicks de

ouvoing, exécutera les tours les plus surprenants.

On nous prie d'insérer les avis suivants: Les membres de la commission administrative du Cercle de la société chorale de Roubaix ont l'honneur d'inviter MM. les membres honoraires à la soirée qui leur sera offerte par M. le professeur Cordelier, prestidigitateur de LL. MM. les rois de Hanovre et de Suède, mardi 19 courant, à huit heures, dans le grand salon.

Le programme sera distribué à l'entrée. La société de la Grande-Harmonie a l'honneur de prévenir les membres honoraires ainsi que leurs familles qu'une grande soirée de physique sera donnée dans le local de la société, par M. Cordelier, le mercredi 20 courant à huit heures.

Le programme sera publié incessamment.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

Bulletin commercial.

Roubaix, 16 mai. Les affaires sont toujours fort calmes sur notre place. On n'a vu cette semaine qu'un nombre très-limité d'acheteurs et les fabricants ne peuvent encore obtenir une hausse sensible sur les tissus.

Il est arrivé un certain nombre de commissions pour les nouveautés. La situation ne variera guère pendant quelque temps. On suit avec inquiétude les débats du parlement.

J. REBOUX.

BRADFORD. — Laines. — Le marché a été plus calme pendant la semaine dernière; il s'est fait moins d'affaires. Les grandes quantités de laines qui ont été amenées dernièrement et qui arrivent encore sur le marché, les ventes à l'encan à l'époque très rapprochée de la toison, qui se fera de très bonne heure cette année, expliquent suffisamment ce ton mou. La consommation est encore considérable, mais les filateurs n'achètent que pour les besoins courants, voulant voir si les prix actuels peuvent être maintenus. Jusqu'ici on n'a cédé que peu. Les meilleures sortes sont tenues avec fermeté, mais les laines inférieures peuvent être achetées à un meilleur marché.

Filés. — Les trames simples pour l'exportation sont moins activement demandées, et on peut les acheter à des prix un peu plus bas, mais les deux bouts restent aussi chers et la demande continue bien. On obtient ces prix très élevés pour les Genappes (4 bouts). Dans le numéro 40, on a encore fait un peu plus pour la Russie. La demande pour l'intérieur est bonne et régulière. Généralement, l'industrie des laines filées montre un ton plus tranquille et on fait moins d'affaires.

Tissus. — Les fabricants sont bien occupés par l'exécution d'anciens contrats; mais ils ne reçoivent guère de nouvelles commandes: quelques achats se font dans l'article nouveautés pour la saison d'automne. On a fait quelques opérations avec l'Amérique. Les stocks ont été vendus en grande partie aux acheteurs américains. Mais quoique les affaires ne soient pas très actives, les prix sont toujours aussi fermes et même plus fermes à cause de l'augmentation qui a eu lieu dans la chaîne et dans la trame.

(Bradford Observer).

Dépêche commerciale

Liverpool, samedi 16 mai. Marché très animé. Ventes 15,000 balles. Middling Louisiane 12 5/8. En mer 12 3/4. Tendence hausse.

Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE
Du 16 Mai 1868

Cours de jour Cours précédent

4 1/2 69 65 — 4 1/2 69 57 1/2

3 1/2 100 50 — 3 1/2 99 85

Ville de Roubaix.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 18 mai, à 8 heures 1/4 du soir.

Des organes employés dans l'industrie. — Des bois de chauffage et de travail.

Composition du bois: Composition moyenne des bois séchés à 140°. Division de bois en groupes; Bois blancs ou menus; Bois dur; Bois de teinture; Bois résineux; Causes de l'altération de différentes espèces de bois.

Recettes: 1° Encre d'or; 2° Citronnelle.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Mercredi 20 Mai à 8 heures 1/4 du soir.

Action de l'eau, du carbone, de l'oxygène et de l'azote sur les plantes.

Recettes: 1° Elixir de Nérioli; 2° Lotions contre la teigne.

VILLE DE ROUBAIX

SALON DE L'HOTEL DE VILLE

Dimanche 17 Mai 1868

SEANCE

du célèbre professeur

CORDELIER

Physicien de LL. MM. le roi de Hanovre et le roi de Suède, surnommé le PLUS HABILÉ de notre époque.

M. CORDELIER qui a donné, chose extraordinaire, 75 représentations de suite à l'exposition universelle de Paris, où il a obtenu les plus éclatants succès, exécutera des opérations qui, jusqu'à ce jour, ont été réputées impossibles.

PREMIÈRE PARTIE

1. La pièce dansante. 2. Les atomes crochus. 3. La magie au XVIII^e siècle. 4. Les Papillons japonais. 5. La naissance des fleurs. 6. Les Bijoux voyagers. 7. La Botteille aux rubans. 8. Le secret des Davenport. 9. Les maximes de la Rochefoucauld. 10. Le prisonnier délivré. 11. Les Boules de cristal. 12. Les anneaux de Safan.

DEUXIÈME PARTIE

1. La pêche miraculeuse. 2. La pelote de laine. 3. 4 fois 1 ne font que 1. 4. La Tour mathématique. 5. Le Canari messager. 6. Le mouchoir fondu. 7. La Pluie d'argent. 8. L'Escargot sympathique. 9. Plumets et dragées. 10. La Puissance de l'Eau filtrée. 11. Les Cartes miraculeuses. 12. Le Chapeau infernal.

L'HOMME FUSILLÉ

PAR UN PISTOLET ET 6 BALLES!
M. CORDELIER invite MM. les Amateurs à apporter eux-mêmes des pistolets d'arçon ou de tir de calibre, de la poudre et des balles afin qu'ils soient bien assurés qu'il n'y a aucune préparation.

LA GARAFE DIABOLIQUE

nouvelle expérience créée par M. CORDELIER

PRIX DES PLACES: PREMIÈRES 3 FRANCS, SECONDES 2 FRANCS.

Les bureaux ouverts à 7 heures et demie. On commencera à 8 heures.

Les personnes qui désirent que l'on conserve leurs places sont priées de les retenir à avance, sans augmentation de prix.

On peut se procurer des billets à l'avance à la librairie J. Reboux, rue Nain, 1. — Les places prises d'avance sont numérotées.

L'ÉPARGNE

véritablement le plus complet et le moins cher des journaux financiers, publié, chaque dimanche, pour 2 FR. 40 PAR AN, plus de matières que ces journaux réunis: tirages, tableaux de bourse, recettes des chemins, changes, situations, émissions, convocations, comptes rendus d'assemblées générales, conseils gratuits, articles raisonnés, qui en font le guide indispensable des actionnaires et obligataires. Envoyer mandats ou timbres-postes, 7, place de la Bourse, Paris. 7749

THE GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie SUCCESSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854, 30, rue de Provence, à Paris (propriété de la C^e).

Fonds réalisés: 25,637,050

Revenu annuel de la C^e en primes et intérêts... 7,442,485 f. 50

Echéances et sinistres payés... 18,462,000

Bénéfices répartis dont 80 0/0 aux assurés... 5,000,000

Aucune compagnie en France n'a distribué jusqu'à ce jour à ses assurés un chiffre aussi considérable.

Pendant les douze années qui viennent de séculer, la C^e a reçu 37,227 propositions représentant un capital de 391,521,375 fr. Aucune compagnie en Europe n'a atteint un chiffre aussi élevé dans le même espace de temps.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris. Et dans les départements, chez les agents de la compagnie. 7522

ANNONCES

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix rue du Pays 21.

Le jeudi 28 mai 1868, à trois heures précises de relevée, ledit notaire DUTHOIT vendra publiquement en son étude,

ROUBAIX, — Rue du Fort près la rue du Collège

Deux Belles Maisons

l'une à usage de cabaret appelé *Pinson Vert*, l'autre à usage de rentier,

Le tout avec 6 Ares 75 Centiares de fonds cour, très-grande cave, et

TERRAIN A BATIR

Sur la mise à prix proposée de 21,000 f.

Cette propriété pourra être divisée en six lots:

1^{er} lot. Maison à usage de rentier. Mise à prix proposée, 5,000 fr.

2^e lot. Maison à usage de cabaret. Mise à prix proposée, 9,000 fr.

3^e lot. Un are 05 centiares terrain à bâtir et cave ayant 8 m. de front à rue. Mise à prix proposée, 2,500 fr.

4^e lot. 79 mètres terrain à bâtir et cave. Mise à prix proposée, 1,500 fr.

5^e lot. Semblable au précédent.

6^e lot. Comme le 4^e lot, même mise à prix.

Entrée en jouissance de suite. 7775

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix

VILLE DE ROUBAIX

Rue de l'Alma n^o 53 et 55

DEUX MAISONS A ÉTAGE

et une petite MAISON derrière.

A Vendre

pour en jouir de suite. Le lundi 25 mai 1868, trois heures de relevée, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication définitive du bien ci-dessus désigné

Ces maisons sont louées 696 fr. par an, sans impôts. S'adresser pour les renseignements, à M^e DUCHANGE. 7779

Etude de M^e TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvree, 32.

Capitaux à placer

SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE. 7598

Etude de M. DUMONT, avoué à Dunkerque.

VENTE aux enchères publiques, par suite de dissolution de société, à l'audience des criées du tribunal de première instance de Dunkerque (Nord), au Palais-de-Justice de cette ville, local ordinaire, le Vendredi 29 mai 1868, heure de midi,

d'une VASTE ET BELLE

USINE

à usage de FILATURE

de lin, étoupes et jute et de tissage, construite et installée en 1864 et connue sous le nom de

FILATURE DU NORD

située à Dunkerque, pourvue de ses machines et de son matériel de fabrication et d'exploitation, avec son fonds contenant six mille mètres carrés, bureaux, logement du directeur et autres dépendances.

Le matériel comprend notamment: 2 machines à vapeur jumelles (construction P. Boyer) d'ensemble 80 chevaux de force nominale à balancier, moyenne pression, timbrée à 5 1/2; — 4 générateurs à bouilleurs (construction L. Fontaine) de 50 chevaux-vapeurs chacun, timbrés à 5, à indicateur magnétique de niveau d'eau, avec tous leurs accessoires, fourneaux (système Carvill.)

2 briseurs à jute, teasers (système Lon) une coupeuse pour jute et lin (construction J. Ward); 2 machines à battre les étoupes; un moulin à déchets; 7 peigneuses Lowry, à 8 presses (construction J. Ward); une peigneuse double. Horners patent.

Une carte briseuse demi-circulaire, 3 sur 6, (construction S. Walker, 3 cardes finesseuse, 5 sur 6, avec étréage, même construction; une autre carte finesseuse, 5 sur 6, avec étréage (construction S. Lawson et Son); une carte briseuse, 4 sur 6 avec étréage (même construction); une machine réunisseuse (même construction);

2 étaleuses R 36 P d'écartement, 2 doubleuses 2 T 28 P, 2 étréages 2 T 24 P, 2 idem 3 T 22 P, 2 bancs-à-broches 20 P de 60 broches chacun (construction Fairbairn); 2 étaleuses 4 R 40 P, 2 doubleuses 2 T 28 P, 2 étréages 2 T 26 P, 2 étréages 3 T 23 1/3 P, 2 bancs-à-broches 21 1/2 P de 60 broches chacun (construction Walker); 1 étaleuse 4 R 36 P, 1 étréage à étoupes 2 T 28 P, un idem 2 T 24 P, 1 banc-à-broches 28 P de 60 broches (construction Lawson et Son), 3 étréages à étoupes 3 T 11 P, 3 idem 3 T 10 1/2 P, 3 bancs-à-broches 10 P de 60 broches chacun (construction Walker), 1 étréage à étoupes (2 T 9 R, 1 banc-à-broches 8 P de 60 broches (construction Lawson et Son), 2 étréages à hérisson (Rotary) pour gros, 1 banc-à-broches de 48 broches (construction Fairbairn).

16 mètres à filer le lin sec, 3 P 1/4; 3 idem à écartement mobile, 3 P 1/4; 4 idem à étoupes au sec, 3 P 1/4; 2 idem, 3 P 1/2; 1 idem, 3 P 3/4 (construction Walker, 1 idem 4 P 1/2 (construction Fairbairn) ensemble 3,514 broches. — 4 métiers à filer lin mouillé, 2 P 1/2; 3 idem à étoupes 2 P 3/4; 1 idem 3 P (construction Fairbairn; ensemble 1,560 broches.

Total des broches: 5,374.

26 dévidoirs à la main (construction Walker), 8 dévidoirs mécaniques (construction Creq et Geldart), 1 presse à paqueter et 4 bancs de paqueter.

Matériel de tissage neuf: 2 bobinoirs de 30 poulies, 2 ourdissoirs avec ratelier dont 1 triangulaire, 1 canetière de 50 broches, 1 pareuse avec cylindres en cuivre 20 métiers à tisser avec rouleaux, machine à assouplir les fils, machine à tordre, cuve à lessiver les fils.

Matériel d'atelier, de réparation, forge, etc.

Matériel accessoire. Compteur à gaz de 400 becs, tous les appareils montés; 1,570 pots en tôle; tambours, poulies et galopins avec leurs courroies; toutes les transmissions montées; pignons, crémaillères, axes et rouleaux de re-change, pompe à incendie et accessoires; triple garniture de bobines et bobinoirs, etc., etc.

Entrée en jouissance immédiate. Mise à prix... 600,000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M. DUMONT, avoué à Dunkerque. Pour extrait: (signé) DUMONT.

Nota. — Cette usine a coûté environ 1,400,000 fr. 7781

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy

VILLE DE ROUBAIX

Section de Sainte-Elisabeth

RUE DES FOSSÉS

Une Grande Maison

à usage d'estaminet et de marchand occupée par M. Bury

A VENDRE pour en jouir de suite. L'an 1868, le lundi 1^{er} juin à 3 heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à l'adjudication du bien repris au texte et dont suit une plus ample désignation.

Une maison à trois étages à usage d'estaminet, nouvellement construite, avec grand porte, écuries, magasins et autres bâtiments et quatre ares soixante centiares environ de fonds et terrain en dépendant, tenant d'un côté à M. Delannoy, d'autre à M. Lava, boulanger, dans le fond à la famille Delaoutre et en face à la rue, ci-devant dénommée rue du chemin vert et actuellement dite: rue des Fossés.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, notaire, chargé de cette vente et des conditions. 7800